



NEXTEAM GROUP
SPECIAL PROCESSES

ZI LA CROIX • 7 IMPASSE DE LA FEUILLERAIE
31140 LAUNAGUET
TÉL : +33 (0)5 34 27 36 00

WWW.NEXTEAM-GROUP.COM

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES

47204 MARMANDE

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

Juillet 2017



NEXTEAM GROUP
SPECIAL PROCESSES

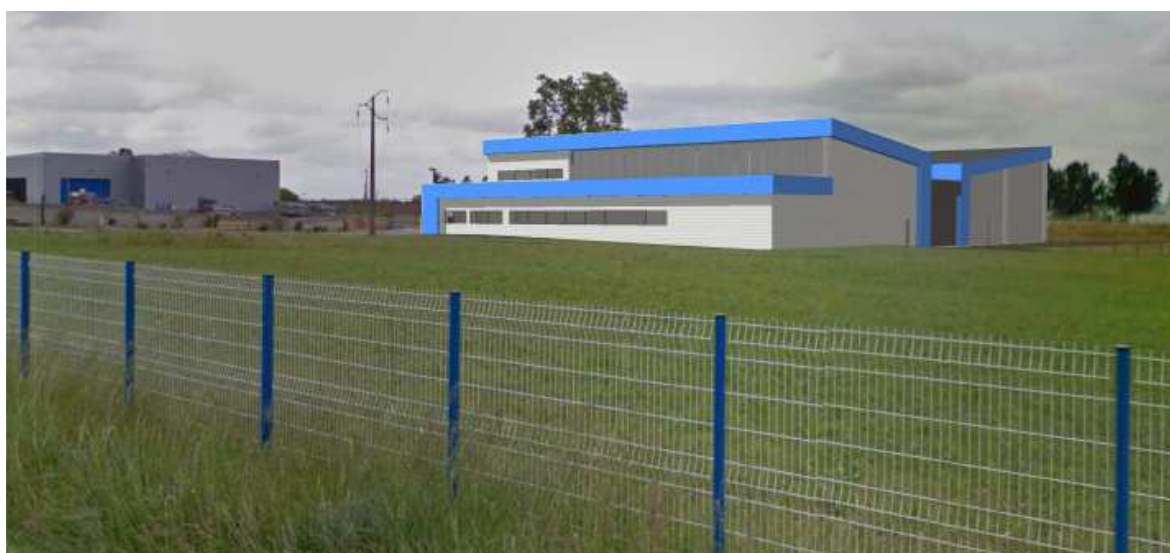
ZI LA CROIX • 7 IMPASSE DE LA FEUILLERAIE
31140 LAUNAGUET
TÉL : +33 (0)5 34 27 36 00

WWW.NEXTEAM-GROUP.COM

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES

Site de Marmande

47204 MARMANDE



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Juillet 2017



NEXTEAM GROUP
SPECIAL PROCESSES

ZI LA CROIX • 7 IMPASSE DE LA FEUILLERAIE
31140 LAUNAGUET
TÉL : +33 (0)5 34 27 36 00

WWW.NEXTEAM-GROUP.COM

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
DDT47
722 avenue de Colmar
47916 AGEN CEDEX 9

Marmande, le 28Juillet 2017

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Demande d'Autorisation Environnementale

Monsieur le Préfet,

En application des articles L.511-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la société NEXTEAM SPECIAL PROCESS, sollicite l'examen d'une demande d'autorisation d'aménager et d'exploiter des installations de sablage, une chaîne de peinture, une chaîne de ressuage, une chaîne de contrôle magnétoscopie, une chaîne de traitement de surface, une chaîne de contrôle de ressuage sur son site situé sur la commune Marmande.

A cet effet, vous trouverez associé à la présente, 4 exemplaires du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale qui comporte les renseignements concernant l'installation visée et les rubriques de la nomenclature dans lesquelles se classe l'installation ainsi que 2 versions CD-ROM.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous les compléments nécessaires à l'instruction de votre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la société NEXTEAM

Monsieur Ludovic ASQUINI
Président NEXTEAM GROUP

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE PAIEMENT
--

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES
BP152- 34 Avenue Condorcet
47 204 MARMANDE CEDEX

Je soussigné, Monsieur ASQUINI, Président NEXTEAM GROUP,

m'engage à payer :

- ◇ à deux journaux différents habilités par arrêté préfectoral pour l'année en cours à recevoir et à publier des annonces légales : le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale, selon les dispositions de l'article R.512-15 du Code de l'Environnement, d'un avis annonçant l'enquête publique,
- ◇ les frais d'impression des affiches nécessaires à l'enquête,
- ◇ les frais afférents au déroulement de l'enquête publique, notamment l'indemnisation du commissaire-enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'enquête des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête,
- ◇ et si la demande fait l'objet d'une décision favorable le montant des frais relatifs à la publication de l'avis concernant l'arrêté d'autorisation (titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement),
- ◇ la taxe unique et éventuellement une redevance annuelle.

Pour la société NEXTEAM

Monsieur Ludovic ASQUINI
Président NEXTEAM GROUP

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES Site de Marmande (47)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
---	---	-------------------------

POURQUOI UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ?

En France, les installations industrielles peuvent être soumises aux prescriptions du Code de l'Environnement et en particulier aux articles L.511-1 et suivants relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les Installations Classées sont selon l'article L511-1 du code de l'Environnement celles « qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ».

L'article L.512-1 du Code de l'Environnement prévoit que les installations d'une certaine importance (en termes de gravité des dangers ou des inconvénients pour les intérêts définis ci-dessus) doivent, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'une autorisation environnementale prise sous la forme d'un Arrêté Préfectoral.

Cette autorisation fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour prévenir ces dangers ou inconvénients et pour assurer la protection de l'environnement. Elle est délivrée par le Préfet, après instruction par les services administratifs, enquête publique, avis des conseils municipaux et consultation du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), sur la base d'un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter fourni par l'exploitant.

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES Site de Marmande (47)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
--	--	-------------------------

MOTIVATION DE LA DEMANDE

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES, groupe NEXTEAM, est acteur mondial pour la mécanique de précision pour des pièces aéronautiques notamment les trains d'atterrissage et des pièces de structure avions ainsi que des pièces de rotor d'hélicoptères. Le site sera implanté sur la commune de Marmande dans le département du Lot-et-Garonne (47).

Dans le cadre de son développement ainsi que pour répondre à une demande croissante de ses clients, NEXTEAM SPECIAL PROCESSES souhaite mettre en place une unité de traitement de surface de pièces de grande envergure.

Les activités qui seront mises en œuvre sur le site sont les suivantes :

- Ressuage
- Peinture
- Sablage
- Traitement de surface Inox, aluminium et Titane

Le présent dossier constitue la Demande d'Autorisation Environnementale pour la création du site.

La Demande d'Autorisation Environnementale dresse un état du site futur tel qu'il se présentera à l'issue du projet sur le site Marmande. Elle analyse les impacts sur l'environnement et les dangers que pourraient engendrer les installations projetées.

Le présent dossier a donc été rédigé en vue d'obtenir l'arrêté d'autorisation environnementale de l'activité ICPE.

Il a été établi conformément aux articles R.181-12 à D181-15-10 du Code de l'Environnement.

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES Site de Marmande (47)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
--	--	-------------------------

IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

Qui dépose la demande d'autorisation ? :

Siège social :

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES
Impasse de la Feuilleraie
31140 LAUNAGUET

Forme juridique : Société par Actions Simplifiées à associé unique
Capital social : 10 €
SIRET : 822 153 581 0001 9

Adresse de l'établissement faisant l'objet de la demande d'autorisation :

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES
BP152- 34 Avenue Condorcet
47 204 MARMANDE CEDEX

Le site se trouve sur la commune de MARMANDE

Signataire de la demande d'autorisation environnementale :

Monsieur ASQUINI, Président de NEXTEAM GROUP

Personnes chargées du suivi du dossier :

Monsieur LARRIEU, Directeur NEXTEAM SPECIAL PROCESSES

Ce dossier a été rédigé avec le concours de Mme RADUREAU Aurélie, M. CLEMENT Périg et M. BARNADAS Cédric de la société :

BUREAU VERITAS
Service Maîtrise des Risques Industriels
40, avenue Ferdinand de Lesseps
CANEJAN
33612 CESTAS Cedex
☎ 05.57.96.24.75
📠 05.57.96.24.61

Les informations consignées dans ce document émanent de la Direction de l'Etablissement qui a vérifié le présent dossier, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES Site de Marmande (47)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
---	---	-------------------------

RECAPITULATIF DU CLASSEMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Vous trouverez, en partie 2 « Régime Juridique et Classement des Installations » du dossier, l'intitulé complet des rubriques de la nomenclature des ICPE avec les volumes d'activités détaillés et les critères de classement commentés.

Le bilan de classement ci-après correspond à la situation administrative du site de Marmande, objet de la demande d'autorisation :

Rubrique	Nature des activités	Volume des activités à l'issue du projet	Classement et rayon d'affichage (*)
2565-2.a	Traitement de surface de métaux et alliages	11 m ³	A – 1 km
4110.2a	Toxicité aiguë catégorie 1	220 kg	DC

(*) A = Autorisation

D = Déclaration

DC = Déclaration soumise à Contrôle périodique

<p>NEXTEAM SPECIAL PROCESSES Site de Marmande (47)</p>	<p>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement</p>	<p>Présentation du dossier</p>
--	---	--------------------------------

CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Ce dossier est établi conformément aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l'Environnement. Il comprend les éléments suivants :

- Un résumé non technique de l'étude d'incidence et de l'étude de dangers annexé à cette présentation,
- La présentation des installations et des activités existantes et projetées avec la localisation du site : PARTIE 1,
- Le régime juridique de l'établissement et le classement des activités par rapport à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que les données relatives à l'urbanisme : PARTIE 2,
- L'étude d'incidence Environnementale dont le but est l'identification des différentes nuisances potentielles de l'installation, l'évaluation de ses effets et impacts sur l'environnement et la santé des populations avoisinantes, et le recensement des dispositions prises pour les limiter : PARTIE 3,
- L'étude présentant les dangers que peut générer l'installation en cas d'accident et précisant les mesures prises pour les prévenir et les moyens de secours propres à l'établissement : PARTIE 4,
- Le recueil des annexes,
- Les plans et les cartes :
 - * Carte IGN au 1/25 000 : en PARTIE 1 du dossier,
 - * Plan d'Environnement à l'échelle 1/1000 couvrant le dixième du rayon d'affichage : en annexe du dossier,
 - * Plan de détail des installations à l'échelle 1/500 couvrant 35 m autour des limites de propriété (ou des installations) : en annexe du dossier.

NEXTEAM SPECIAL PROCESSES Site de Marmande (47)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
---	---	-------------------------

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISES

- **C.F.** : Coupe Feu
- **C.H.S.C.T.** : Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail
- **CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
- **COV** : Composés Organiques Volatils
Ils caractérisent les rejets des vapeurs de solvants ou les produits dont la tension de vapeur est supérieure à 0,1 mbar à 20°C
- **Déchet** : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.
- **Déchet dangereux** : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets de l'annexe II audit article.
- **Déchet d'activités économiques** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **E.I** : Eaux Industrielles
- **E.P.** : Eaux Pluviales
- **ERP** : Etablissement Recevant du Public
- **ESF** : Eau Froide Sanitaire
- **E.U.** : Eaux Usées
- **FOD** : Fioul Domestique
- **GRV** : Grand Récipient pour Vrac
- **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- **MTES** : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- **SEH** : SEparateur d'Hydrocarbures
- **S.S.E** : Santé Sécurité Environnement
- **S.S.T** : Sauveteur Secouriste du Travail

Les autres termes utilisés sont définis dans le texte.